CHENON

241 OCCULT. [CHENON (—)] VIE PRIVEE DE CATHERINE THEOS se disant mère de Dieu. 8vo. £2 5 0

Le Normant for Toubon : *Paris* [1794]

*** VERY RARE. Not in the Bibliothèque Nationale Catalogue. Catherine Théot (or, as she preferred to spell it, Théos) was one of Robespierre's mystical protégées. D'Alméras, *Les dévotes de Robespierre*, p. 302 : " Cette brochure [the above], qui est de l'ancienne commissaire de police Chénon, contient le texte de l'interrogatoire que subit Catherine Théot lorsqu'elle fut arrêtée une première fois en 1779."

1) CHENON

2) ROSICRUCIANS



VIE PRIVÉE

DE

CATHERINE THÉOS,

Se disant mere de Dieu,

Agée de 78 ans, fille, née à Baranton, département de la Manche, près Avranches.

doublé du N° 9

CATHERINE THÉOS née de famille peu fortunée, vint à Paris comme bien d'autres, pour y chercher fortune : son premier état fut la domesticité, comme on le verra dans le courant de cet ouvrage; ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle tenoit une école de fanatisme et qu'elle avoit beaucoup



de prosélytes, elle jouoit le même rôle qu'on l'a vue jouer dans son galetas de la rue Contrescarpe, depuis plus de trente ans. Au mois d'avril en 1779, sous le ministere du lieutenant de police le Noir, d'exécrable mémoire, elle fut conduite à la Bastille pour le même fait d'aujourd'hui, avec les nommés *Etienne Jumelle*, âgé de 78 ans, né à Franciade ci-devant Saint-Denis, en France, paroisse Marcel, menuisier priviliégié, demeurant à Paris, rue de l'Oursine, dans une maison appartenant aux ci devant religieuses cordelieres :

Genevieve Catolle, âgée de 78 ans, femme d'Etienne Jumelle :

Marie-Catherine Lallier, née à Paris, paroisse Roch, veuve de Pierre Mathieu, peintre; elle vendoit des billets de loterie à la porte du Saint-Esprit, elle demeuroit rue de la Tixeranderie, maison du citoyen Bouchard, boulanger, au quatrieme:

Michel Hastin, né à Saint-Lo, ancien substitut des agens du dernier tyran des français, au siege ci-devant royal de Saint-Lo; depuis secrétaire de Bocquet-Detilliere, ancien avocat au conseil, actuellement cher-

chant de l'emploi, demeurant à Paris, rue des Ecouffes, maison du citoyen Audry, médecin.

La fille Théos étoit le chef de cette nouvelle secte. Après cinq semaines de séminaire à la Bastille, elle fut transférée à l'hôpital, d'où elle n'est sortie qu'en 1782.

Comme elle étoit chargée du rôle principal, nous la ferons parler préférablement à ses coaccusés, qui n'étoit que des personnages accessoires et accidentels. Voici mot pour mot l'interrogatoire qu'on lui fit subir à la Bastille; je prie le lecteur de se rappeller que c'est en 1779, le 21 avril.

Le citoyen Chenon, commissaire de police, ayant requis ladite Catherine Théos de prêter serment de dire vérité:

Elle a dit, que Dieu a dit: *si vous êtes appellée devant les juges, vous répondrez cela est ou cela n'est pas*, et n'a point voulu faire le serment.

Enquise de ses nom, surnom, âge, pays, qualités et demeure?

A répondu se nommer Catherine Théos, âgée de 63 ans, fille, native de Baranton, près Avranche, domestique, ayant quitté

le service du sieur Halbot, maître plombier, rue Geoffroy-l'Asnier, depuis le 17 février dernier, demeurante avec la veuve Mathieu, rue de la Tixeranderie, chez le sieur Bouchard, maître boulanger.

Interrogée qui lui a inspiré qu'elle étoit la Sainte-Vierge ?

A répondu que c'est Dieu qui lui a dit qu'elle étoit la vierge qui recevroit le petit Jésus, qui viendroit du ciel en terre, apporté par un ange, pour mettre la paix sur toute la terre, et recevoir toutes les nations.

Interrogée ce que deviendra la Sainte-Vierge qui a enfanté notre Sauveur ?

A répondu que la Sainte-Vierge et le Sauveur dont nous parlons, ne sont que figurés.

Interrogée depuis quand elle s'est abstenue d'approcher du sacrement de la pénitence et de celui de l'eucharistie ?

A répondu que c'est depuis environ dix ans, lorsquelle faisoit des ménages au couvent des Miramionnes.

Interrogée pourquoi elle s'en est abstenue?

A répondu que c'est parce que Dieu lui a fait remise de ses péchés, lui a accordé sa grace et la conoissance de ses mysteres.

Interrogée quel a été son dernier confesseur?

A répondu qu'après M. l'abbé Grisel, qui a été son directeur, et qu'elle a quitté parce qu'il ne vouloit pas croire que toutes les nations se réuniroient à la religion chrétienne, elle a pris pour confesseur l'abbé Davisa, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; sous l'un et l'autre de ces deux directeurs elle communioit tous les jours, jusqu'à ce que l'abbé Davisa lui a refusé la communion, parce qu'elle ne vouloit pas croire que Notre-Seigneur étoit mort; Dieu lui a dit qu'elle n'avoit plus que faire de communier, et qu'il la conduiroit lui-même.

Interrogée comment elle a fait la connoissance du sieur Hastain?

A répondu qu'elle l'a connu chez le sieur Halbot, où elle servoit et où ledit sieur Hastain étoit commis.

Interrogée si ce n'est pas le sieur Hastain qui écrivoit pour elle ce qu'elle disoit dans les assemblées?

A répondu que le fait est vrai.

Interrogée si elle n'a pas fait écrire à M. le curé de Saint-Hyppolite, et à d'autres curés?

A répondu qu'il est vrai qu'elle a fait écrire au curé de Saint-Hyppolite, à celui de Sainte-Marguerite, à celui de Saint-Gervais, à celui de Saint-Martin, au doyen de Saint-Marcel, et à l'abbé Davisa son dernier confesseur, afin que Dieu leur fît la grâce de leur donner ses lumieres.

A elle représenté qu'elle ne croit donc pas que tous ces curés, qui enseignent tous les jours leurs paroissiens, ayent les lumieres suffisantes ?

A répondu que non-seulement elle croit qu'ils ne les ont pas, mais elle en est sûre, parce que Notre-Seigneur n'a point encore révélé ses mysteres jusqu'à présent à personne; que ce n'est qu'à elle qu'ils les a révélés, et que c'est elle qui est destinée à les accomplir.

Interrogée quel usage elle faisoit du cilice de crin qui s'est trouvé dans ses effets ?

A répondu que c'est un des instrumens de pénitence dont elle faisoit usage jusqu'à ce que Dieu l'ai sanctifiée; elle a encore dans son coffre une ceinture, des jarretieres et des bracelets de fer; elle avoit aussi une discipline de corde pour se fustiger.

Interogée qui lui avoit ordonné ces sortes de pénitences ?

A répondu que c'est elle qui avoit demandé à ses confesseurs la permission d'en faire usage ; lorsqu'elle étoit sous la conduite de l'abbé Grisel, elle lui avoit demandé la permission d'ajouter à ses pénitences le cilice de fer, mais il lui a représenté que cet instrument étoit trop cher ; elle auroit pourtant tout sacrifié pour l'acheter.

Interrogée si elle avoit été assez grande pécheresse pour mériter de si rudes pénitences ?

A répondu que ce n'étoit pas pour elle, c'étoit pour toutes les nations, afin qu'il plût à Dieu de les sauver toutes.

A elle représenté l'estampe représentant la religion et la justice, laquelle estampe a été trouvée chez la veuve Mathieu où elle logeoit ; sommée de déclarer comment elle explique cette estampe ?

A répondu que c'est le triomphe de la religion qui doit s'accomplir incessamment, et que c'est Dieu qui l'a conduite sur le quai des Théatins, où elle a trouvé cette estampe, qu'elle a achetée deux sols.

Interrogée si elle se propose de chercher une autre maison pour servir ?

A répondu que si toutes les choses que Dieu lui a révelées s'accomplissent, elle n'aura plus besoin de servir, parce que tout le monde, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, aura soin d'elle ; et, en attendant, la veuve Mathieu veut bien partager ce qu'elle a avec elle.

Lecture à elle faite du présent interrogatoire et de ses réponses, a dit ses réponses contenir vérité; y a persisté et a déclaré ne savoir signer.

CHENON.

A Paris, chez la citoyenne TOUBON, libraire, au Palais-Egalité, près le passage vitré; & chez la citoyenne LEFEVRE, rue Percée.

De l'Imprimerie de LE NORMANT, rue du Muséum.